

<p style="text-align: center;"><b>Compte rendu du Conseil Municipal du 22 novembre 2010</b></p>
---

Présents : Mr Butin, Mr Simonin, Mr Jeandidier, Mr Barateau, Mr Garbo, Mme Saunders, Mme Repelin, Mr Lebreton, Mr Delanoy, Mr De Zan

Absents : Néant

Procurations : Mme Mohraz à Mr Butin, Mr Voirand à Mme Saunders, Mme Charrier-Grosjean à Mr Garbo, Mr Vinck à Mme Repelin

A l'ouverture de la séance, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'ajouter 2 délibérations supplémentaires à l'ordre du jour :

« Renouvellement du bail Orange / Ball Trap de Nancy / Commune de Maron »

« Foret communale : Etat d'assiette 2010 (destination des coupes de bois) »

### **Subvention du Conseil Général : Dotation de Solidarité 2010**

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 08/09/2008 optant pour une attribution annuelle de la dotation de solidarité pour la période 2009-2011,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Charge le Maire de déposer une demande de subventions au Conseil Général au titre de la Dotation de Solidarité 2010 pour la dépense d'investissement suivante :
  - Travaux de Rénovation du mur extérieur de l'école maternelle : 6 335 € HT

### **Renouvellement du contrat d'un agent administratif**

- Vu le contrat à durée déterminée de l'agent administratif chargé de l'accueil se terminant le 8 janvier 2011,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de renouveler le contrat de l'agent (temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires) pour une durée de 3 ans à compter du 9 janvier 2011, soit jusqu'au 8 janvier 2014. Rémunération au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, échelle 3 de rémunération.

### **Renouvellement du contrat d'un agent technique (Agent d'entretien polyvalent)**

- Vu le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien polyvalent se terminant le 7 janvier 2010,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de renouveler le contrat de l'agent (temps non complet, à raison de 17 h 30 hebdomadaires) pour une durée de 1 an à compter du 8 janvier 2011, soit jusqu'au 7 janvier 2012. Rémunération au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe, échelle 3 de rémunération. Le cas échéant, rémunération d'heures complémentaires effectuées en fonction des nécessités du service.

## Décisions Budgétaires Modificatives

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de voter pour la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2010 les virements de crédits suivants :

du compte 60621	- 1 200 €	au compte 60622	+ 150 €
		au compte 6231	+ 50 €
		au compte 62848	+ 700 €
		au compte 637	+ 300 €
			-----
			+1 200 €

- Décide de voter pour la Section d'Investissement du Budget Primitif 2010 les virements de crédits suivants :

du compte 2128	- 2 700 €	au compte 21312	+ 200 €
		au compte 21318	+ 2 500 €
			-----
			+ 2 700 €

## Renouvellement du bail Orange / Ball Trap de Nancy / Commune de Maron

- Vu le bail en date du 18/08/1998 conclu entre Orange (anciennement France Télécom), le Ball Trap de Nancy et la commune de Maron arrivant à son terme le 17/08/2010,
- Vu le projet de renouvellement du bail établi et transmis par Orange le 17/11/2010,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de renouveler ledit bail et autorise le Maire à le signer.

Le loyer annuel versé par Orange à la commune de Maron au titre de l'implantation d'une antenne relais Orange sur le terrain appartenant à la commune est fixé à 500 €.

## Forêt communale : Etat d'assiette 2011 (destination des coupes de bois)

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 15 I, 15 T, 16I, 16T, 17I, 17T, 4I, 4T, 5I, 5T, 6I, 6T, 8I, 8T, 9I, 9T figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2011.

### Parcelles 15 T, 16T, 17T, 4T, 5T, 6T, 8T, 9T:

- **Vente des grumes façonnées** au cours de la campagne 2011/2012
- **Partage en nature des autres produits** (houppiers et petits bois) entre les affouagistes
- Fixe comme suit les diamètres et les découpes des grumes à façonner :

	chêne	hêtre	précieux
Diamètre à 1,30 m	40 et +	35 et +	30 et +
Découpes fin bout	30	30	25

- Décide de répartir l'affouage : Par liste d'inscription
- Désigne comme garants responsables :
  - Monsieur Henriot Michel
  - Monsieur Guittienne Jean René
  - Monsieur Barateau Thierry
- Fixe le délai d'exploitation, façonnage au 15/04/2012 et de celui de vidange des bois partagés en affouage au 30/08/2012 (pour les petits bois et houppiers issus des parcelles)  
(à l'expiration de ces dates, les affouagistes pourront être déchus de leurs droits)

**Parcelles 15 I, 16I, 17I, 4I, 5I, 6I, 8I, 9I : vente en bloc et sur pied**

Le Maire,  
Jean-Marie BUTIN